RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Syndicat Mixte de Gestion et de Réalisation

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 4 novembre 2020 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin et en visioconférence via Zoom.

Date d'envoi de la convocation : le 27 octobre 2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents (à la Maison du Parc) :

Mme BERLIER Solange Déléguée du Département de la Loire M. GONDRAND Frédéric Délégué de la Commune d'Annonay

M. GONON Christophe Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons

Mme JURY Christiane Déléguée du Département du Rhône M. MANDON Emmanuel Délégué du Conseil Régional – Président

Mme MAZOYER Martine Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien M. POLETTI Jean-Louis Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

M. PORCHEROT Jean-Philippe Délégué de Saint-Étienne Métropole

M. RAULT Serge Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien Mme ROBIN Christine Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat

M. THOMAS Luc Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

M. ZILLIOX Charles Délégué de la Commune de Bessey

Étaient présents (via le système de visioconférence Zoom) :

Mme BRUNON Martine Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin

Mme BUSSIERE Laurence Déléguée du Conseil Régional M. CINIERI Dino Délégué du Conseil Régional

M. CORVAISIER Robert Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme DEHAN NathalieDéléguée du Grand Lyon-GivorsMme FAYOLLE SylvieDéléguée de Saint-Étienne MétropoleMme PEYSSELON ValérieDéléguée du Département de la LoireM. PIZOT CédricDélégué de la Commune de Condrieu

M. VIAL Raymond Délégué du Conseil Régional

Étaient absents :

M. BRUYAS Lucien Délégué de Vienne Condrieu Agglomération M. HAMMOU OU ALI Brahim Délégué de la Commune de La Ricamarie

M. MASSARDIER Alexandre Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET Directrice du Parc M. Axel MARTICHE Directeur adjoint

Mme Marie VIDAL Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 4 NOVEMBRE 2020

Emmanuel MANDON accueille les membres du Bureau à la Maison du Parc.

Il procède à l'appel et propose à chacun de se présenter.

Solange BERLIER (présente physiquement) : Vice-Présidente au Conseil départemental de la Loire en charge de protection de l'enfance, la santé, la famille. Maire de L'Horme pendant 19 ans. Présidente du Conseil d'administration de l'Institut de Cancérologie de la Loire.

Martine BRUNON (en visioconférence) : Élue à Saint-Régis-du-Coin – 2° mandat – 1ère participation au Bureau du Parc mais déjà membre de la Commission Éducation au territoire et de la Commission Actions Culturelles du Parc, lors du précédent mandat.

Lucien BRUYAS : Absent Excusé. Maire de Longes et Président de la Commission Agricole de Vienne Condrieu Agglomération

Dino CINIERI (en visioconférence): Conseiller régional et député de la circonscription

Robert CORVAISIER (en visioconférence) : Maire de Saint-Sauveur-en-rue, représentant de la Communauté de communes des Monts du Pilat au Parc du Pilat.

Nathalie DEHAN (en visioconférence): Conseillère métropolitaine à la Métropole de Lyon, conseillère municipale à la Mairie de Vénissieux.

Sylvie FAYOLLE (en visioconférence) : Maire de Saint-Paul-en-Cormillon, 2^e Vice-Présidente de Saint-Étienne Métropole en charge du développement durable et de la transition énergétique.

Frédéric GONDRAND (présent physiquement): Élu à Annonay. Président de la Commission Développement durable de L'Ardéchoise.

Christophe GONON (présent physiquement): 1er adjoint à Tupin-et-Semons et 1er mandat au Parc du Pilat

Brahim HAMMOU OU ALI: Absent.

Chrisitane JURY (présente physiquement) : Conseillère départementale du Rhône, Élue à Échalas pendant 37 ans.

Emmanuel MANDON (présent physiquement) : Conseiller régional. 1^{er} Vice-Président du Parc dans le mandat précédent.

Martine MAZOYER (présente physiquement): 1ère adjointe à Véranne. Déléguée suppléante du Parc lors du précédent mandat, membre des Commissions Actions Culturelles et Changer d'ère.

Valérie PEYSSELON (en visioconférence) : Maire de Vérin, Vice-Présidente à la Communauté de communes du Pilat rhodanien en charge des réseaux, Conseillère départementale de la Loire.

Cédric PIZOT (en visioconférence) : Conseiller municipal de Condrieu.

Jean-Louis POLETTI (présent physiquement): Mairie de Saint-Michel-sur-Rhône depuis 2014. 1er mandat au Parc.

Jean-Phillippe PORCHEROT (présent physiquement) : Élu à Doizieux depuis 2001 et Maire depuis 2014. Élu à Saint-Étienne Métropole. Délégué au Parc du Pilat depuis 2001.

Serge RAULT (présent physiquement) : 3^e mandat en tant que Maire de Saint-Pierre-de-Boeuf. Président de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien.

Laurence BUSSIERE (en visioconférence): Conseillère régionale et élue à La Fouillouse.

Christine ROBIN (présente physiquement) : Conseillère municipale à Saint-Julien-Molin-Molette, délégation sur la protection de l'environnement. Élue au Parc pour représenter la Communauté de communes des Monts du Pilat

Luc THOMAS (présent physiquement): Maire de Saint-Romain-en-Gal et Vice-président à Vienne Condrieu Agglomération chargé du développement et de la planification. Vice-président du SCOT des Rives du Rhône.

Raymond VIAL (en visioconférence) : Conseiller régional, Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire. Agriculteur.

Charles ZILLIOX (présent physiquement): Maire de Bessey depuis 2008, Vice-président de la Communauté de communes du Pilat rhodanien en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme. Vice-président au Parc lors du dernier mandat et Vice-président du SCOT des Rives du Rhône

Amis du Parc : Absent.

Solange BERLIER est désignée secrétaire de séance.

Emmanuel MANDON rappelle les règles de l'organisation des réunions des assemblées délibérantes en visioconférence. La réactivation des réunions en visioconférence est en cours de discussion au Parlement. La mesure serait applicable à compter du 31 octobre et ce de manière rétroactive.

La convocation à la réunion et les modalités techniques ont été transmises aux élus par mail.

Le fonctionnement suivant sera adopté : Enregistrement de la réunion. Visioconférence par Zoom. La réunion peut également être suivie en présentiel. Chaque membre du Bureau devra être indiqué s'il est détenteur d'un pouvoir. Après vérification, ce n'est le cas pour personne.

Il est nécessaire de s'exprimer à tour de rôle en usant un temps de parole raisonnable. C'est le Président qui donne la parole et qui veille à l'expression de tous.

Chaque membre doit décliner son nom et son prénom avant de s'exprimer.

Sur chaque sujet, le scrutin est public. En cas de demande de vote à bulletins secrets, la question sera reportée à une prochaine séance qui ne pourra se tenir en visioconférence.

Dans le compte-rendu, il sera précisé qui était présent dans la salle et qui assistait à la réunion en visioconférence.

Le quorum est atteint. L'examen de l'ordre du jour peut débuter.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - <u>Détermination du nombre de vices-présidents</u>

Les statuts du syndicat mixte du Parc prévoient que le Bureau élit, parmi ses membres, un maximum de sept vices-présidents.

Le Bureau est appelé à définir le nombre de vice-présidents dans la limite du nombre maximum défini par les statuts.

Emmanuel MANDON fait part de sa volonté que le Comité syndical joue un rôle important. C'est une assemblée d'élus qui donne un sens. Il est important d'associer au maximum les délégués.

Il propose que le nombre de vices-présidences soit en cohérence avec le nombre de commissions thématiques, qui ont vocation à être des sous-ensembles du Comité syndical et les réflexions des commissions doivent permettre d'alimenter les travaux du Comité syndical et du Bureau.

Les commissions pourront être ouvertes à des acteurs extérieurs et des représentants des organismes.

Désormais, il y a un changement d'approche avec le choix de commissions thématiques, que l'on retrouve dans les autres parcs et qui doivent faciliter un travail collectif avec les EPCI notamment.

Lors du mandat précédent, il y avait 6 vices-présidents et 4 commissions.

Emmanuel MANDON ajoute qu'il veillera à la représentation territoriale, dans la limite d'une collégialité, qui dépasse les vices-présidences et l'ensemble du Bureau. Un travail de concertation et de discussion est à mettre en œuvre. Ce sera un échec s'il faut trancher trop rapidement sans discussion.

Aussi dans la mesure où 8 commissions ont été créées dont une qui sera pilotée par le Président, il est proposé d'instaurer 7 vices-présidences.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le nombre de vices-présidents à 7.

3 – ÉLECTION DES VICES-PRÉSIDENTS

Les statuts du syndicat mixte du Parc prévoient que le Bureau du Parc élit, parmi ses membres, un maximum de sept vices-présidents. Après avoir arrêté à 7 le nombre de vices-présidents, le Bureau procède à leur élection.

Emmanuel MANDON propose de définir comme suit les délégations de chaque vice-présidence, qui feront l'objet de la prise d'un arrêté de délégation de fonction et propose les candidats suivants pour chacune des vices-présidences :

- 1ère vice-présidence en charge de l'Agriculture et de la Forêt Candidate : Solange BERLIER
- 2° vice-présidence en charge de l'Aménagement du Territoire et du Paysage, en charge également des Finances Candidat : Charles ZILLIOX
- 3° vice-présidence en charge de l'Économie de proximité Candidate : Sylvie FAYOLLE
- 4º vice-présidence en charge de l'Énergie, de la Mobilité et du Climat Candidat : Luc THOMAS
- 5° vice-présidence en charge de la Biodiversité et de l'Eau Candidate : Christine ROBIN
- 6° vice-présidence en charge de l'Éducation, la Sensibilisation et des Actions culturelles Candidat : Jean-Philippe PORCHEROT

• 7^e vice-présidence en charge du Tourisme et des Loisirs – Candidat : Frédéric GONDRAND

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne dans l'ordre suivant :

- 1^{ère} vice-présidente en charge de l'Agriculture et de la Forêt : Solange BERLIER
- 2^e vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire et du Paysage, en charge également des Finances : Charles ZILLIOX
- 3° vice-présidente en charge de l'Économie de proximité : Sylvie FAYOLLE
- 4º vice-président en charge de l'Énergie, de la Mobilité et du Climat : Luc THOMAS
- 5° vice-présidente en charge de la Biodiversité et de l'Eau : Christine ROBIN
- 6° vice-président en charge de l'Éducation, la Sensibilisation et des Actions culturelles : Jean-Philippe PORCHEROT
- 7^e vice-président en charge du Tourisme et des Loisirs : Frédéric GONDRAND

Emmanuel MANDON remercie l'ensemble des membres du Bureau pour cette décision qui va permettre de commencer à travailler. C'est une démarche collaborative et la parole doit être libre dans la transparence. Il faut se donner les moyens d'atteindre les objectifs.

4 – Demandes de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat

Emmanuel MANDON précise qu'il ne faut pas perdre de temps et qu'il faut mettre les bouchées doubles dans cette période compliquée. Il convient de faire preuve de volontarisme.

Au travers du Contrat de Parc, signé entre la Région et chaque Parc, la Région soutient l'activité sur les territoires.

Ce contrat couvre la période 2019-2021. Un certain nombre de dossiers portés par le Parc ou d'autres acteurs publics ou privés du territoire, conformes à la Charte du Parc, ont d'ores et déjà été financés par la Région au travers de ce contrat.

Un engagement minimum annuel de la Région a été fixé en termes de crédits de fonctionnement et de crédits d'investissement.

Sandrine GARDET ajoute que chaque année, une programmation prévisionnelle des dossiers qui seront présentés à la Région est préparée pour l'année suivante.

Pour 2021, un programmation prévisionnelle a déjà fait l'objet de premiers échanges techniques avec les techniciens de la Région mais aussi ceux de l'État et des Départements de la Loire et du Rhône.

Pour 2020, les dossiers qui vont être évoqués, ont déjà été déposés à la Région pour qu'ils puissent être votés par la Commission permanente régional sur l'année budgétaire 2020. Cependant, il ne seront soumis à un vote régional que si le Bureau délibère favorablement sur ceux-ci ce soir.

4.1 Création d'une boîte à outils pédagogique sur la forêt

Ce projet est issu de l'appel à initiatives citoyennes concernant la forêt et le bois lancé le 25 novembre 2019 par le Parc. Proposé initialement par un collectif d'association d'éducation au territoire, à savoir le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre – Tupin et Semons, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement des Monts du Pilat - Marlhes et Nature en Mont Pilat – Pélussin-Chavanay, le Parc a été appelé pour porter ce projet qui se mène en lien également avec l'animatrice de la Charte Forestière et deux

membres du Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat.

Il s'agit de proposer des outils qui permettent à des professionnels intervenant auprès de public (grand public, public scolaire...) de mieux connaître la forêt du Pilat afin de la valoriser.

La boîte à outils pédagogique sur la forêt du Pilat prendra la forme d'une extension dédiée du site Internet du Parc du Pilat qui contiendra :

- des fiches thématiques avec des éléments de fonds pour fournir des ressources aux animateurs,
- des fiches détaillant chaque lieu accessible permettant de parler de la forêt,
- des fiches de présentation d'entreprises acceptant de recevoir des groupes pour évoquer le travail du bois.
- des fiches à vocation pédagogique.

Ces fiches feront l'objet d'un travail de graphisme ainsi que de la rédaction et de la création d'illustrations.

Cette boîte à outils comprendra aussi des maquettes qui serviront de support d'animation en salle ou en extérieur, adaptés à tous. À savoir : une illustration de l'étagement de la végétation avec des éléments à replacer, un molkky de reconnaissance des essences d'arbres, une maquette interactive de présentation des types de gestion forestière.

Ce projet relève d'une fiche actions de la nouvelle charte forestière relative aux questions d'éducation et dont le chef de filât est confié au Parc.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 31 750 € HT qui serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 25 400 €,
- Autofinancement du Parc : 6 350 €.

Charles ZILLIOX ajoute que ce dossier découle de la Charte forestière territoriale. Il est conforme à ses objectifs et issu d'un appel à projet lancé en novembre 2019 pour promouvoir la forêt dans ses différentes dimensions.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.2 Achat d'un véhicule pour l'équipe d'entretien de la nature du Parc naturel régional du Pilat

Le Parc naturel régional du Pilat a inscrit comme point prioritaire de son action, la maintenance et la cohérence des sentiers balisés sur son territoire. Cette maintenance est assurée par l'équipe d'entretien de la nature, qui travaille en alternant les secteurs autour de Pélussin et de Bourg-Argental, ceci afin de permettre l'entretien des sentiers sur tout le territoire du Parc, soit sur les 48 communes. Cette équipe est composée de 4 agents en réinsertion professionnelle, qui sont recrutés sous le dispositif Parcours emploi compétences, mis en place par le gouvernement depuis 2018. Elle est encadrée par 2 chefs d'équipe, un pour chaque secteur d'intervention, chacun des chefs d'équipe travaillent à mi-temps. Leur autre mi-temps est consacré à leur mission d'éco-garde.

L'équipe d'entretien de la nature du Parc du Pilat est en charge de :

✓ l'entretien de 1 100 km de sentiers de randonnée sur le territoire du Parc pour le compte du Parc ou celui des Communes

- ✓ la pose de signalétique sur les sentiers et la pose des RIS
- ✓ l'entretien du jardin de la Maison du Parc et de différents sites naturels pour le compte du Parc ou des Départements, des Communes et Intercommunalités à la demande

Pour assurer les déplacements de l'équipe d'entretien de la nature, sur tout le territoire du Parc et transporter le matériel visant à la réalisation des missions ci-dessous, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Ce véhicule doit pouvoir s'approcher au plus près des chantiers d'entretien du réseau de randonnée du Parc du Pilat. Il doit pouvoir emprunter des pistes forestières pour acheminer au plus près les personnels, le broyeur de branches ou les matériaux nécessaires à la signalétique directionnelle.

Un certain nombre de protections sont donc ajoutées au camion de base pour assurer sa pérennité dans le temps. Une puissance suffisante alliée à des technologies économes en énergie est gage d'une consommation énergétique amoindrie.

Un treuil électrique pouvant se fixer sur l'avant ou l'arrière du véhicule est indispensable pour l'évacuation de gros encombrant dans des décharges ou se sortir d'une ornière.

Le budget prévisionnel de cette acquisition, relevant d'une opération d'investissement, s'élève à 62 128,50 € HT, qui serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 49 702 €,
- Autofinancement du Parc : 12 426,50 €.

Charles ZILLIOX demande si le véhicule actuel sera repris.

Marie VIDAL lui répond que oui, une offre de reprise est toujours demandée. Sinon, le véhicule sera vendu.

Jean-Philippe PORCHEROT demande si le treuil actuel ne pourrait pas être reprise et aménagé sur le nouveau véhicule.

Cette question sera posée au responsable technique.

Solange BERLIER demande de combien se compose le parc de véhicules disponibles.

Sandrine GARDET lui répond que le Parc possède 3 véhicules pour l'équipe technique, un véhicule Renault Kangoo, 2 véhicules Renault Clio qui sont un peu anciens, 2 véhicules en autopartage : une Citroën C3 et une Toyota (véhicule hybride). En début d'année, le Parc a aussi fait l'acquisition d'un nouveau véhicule hybride : une Suzuki Swift.

Robert CORVAISIER demande ce qu'il advient de l'action si les financements ne sont pas à la hauteur de celle espérée.

Sandrine GARDET répond que le Parc s'assure au préalable auprès des services techniques de chaque structure auprès de qui les soutiens sont sollicités, que chaque projet correspond à la politique qu'il mène. Des échanges ont lieu. La réunion des financeurs annuels, où sont conviés chaque organisme financeurs permet de s'assurer de l'éligibilité des dépenses présentées. Le Parc n'a pour l'instant, pas essuyé de refus.

Emmanuel MANDON ajoute qu'il peut y avoir des refus. C'est pour cela qu'il faut s'assurer des critères des financeurs. Ils peuvent évoluer. Il existe un travail au quotidien entre les services du Parc et ceux de la Région. La préparation de la programmation annuelle du Parc est un vrai travail d'anticipation par rapport aux critères des différents financeurs.

Charles ZILLIOX précise, par ailleurs, que si le budget de l'action était amené à évoluer, ce dossier serait réétudié en Bureau.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.3 Achat de matériel informatique pour favoriser le télétravail et installation d'un serveur VPN plus performant pour absorber le flux

En raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement mises en place en mars dernier, le Parc naturel régional du Pilat, tout comme d'autres structures, a dû s'adapter pour assurer une continuité de service, au cours de cette période.

Aussi, il a été proposé aux agents occupant des postes administratifs, de responsables de pôle et de chargés de mission d'exercer leurs missions à distance, en généralisant le télétravail sur l'intégralité du temps de travail (le télétravail étant en place au sein du syndicat mixte du Parc depuis 2013 à raison de 2 jours maximum par mois).

Tous les ordinateurs portables du Parc ont été mis à disposition des agents. Des postes « fixes » ont également été installés directement chez les agents. Ce matériel n'étant pas suffisant, certains agents ont été contraints d'utiliser leur ordinateur et matériel personnels (casques, caméra...).

Par ailleurs, au cours de cette période, les réunions par système de visioconférence se sont généralisées et tendent à se poursuivre.

Le travail sur site a repris depuis le mois de juin. Le Syndicat mixte souhaite désormais poursuivre le télétravail, en étendant la possibilité aux agents dont le poste le permet, de faire un jour de télétravail par semaine, voire plus notamment si les mesures sanitaires devaient se poursuivre (actuellement ce sont 2 jours de télétravail par semaine qui sont autorisés). L'extension du dispositif de télétravail va aussi permettre de limiter les déplacements des agents, dans un objectif de mobilité durable.

La Charte du télétravail du Parc prévoit que le Parc mette à disposition des agents en télétravail le matériel nécessaire lui permettant d'exercer son activité à distance dans les meilleures conditions.

L'opération consiste en l'achat du matériel suivant :

- Achat de postes informatiques à destination des agents (au nombre de 9) et de 2 postes informatiques portables plus performants dédiés aux informaticiens du
- Acquisition de 2 webcams et d'un système d'audioconférence afin de faciliter les réunions à distance
- Acquisition d'un casque téléphonique permettant un partage de poste sans échange de combiné pour éviter toute contamination éventuelle.

Afin d'absorber au mieux le flux informatique entrant plus important, il est également envisagé une évolution du système VPN (système qui permet de se connecter à distance au serveur informatique du Parc) en place vers une solution plus robuste. Cela permettra d'absorber les connexions simultanées à distance des agents se trouvant en télétravail et souhaitant se connecter au serveur, où sont stockés les fichiers.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 25 451,20 € HT, qui serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 20 000 €
- Autofinancement du Parc : 5 451,20 €.

Frédéric GONDRAND demande si le Parc dispose d'un système de visioconférence qui permettrait de voir les personnes qui participent à la réunion distance

Sandrine GARDET lui répond que la prochaine fois, en effet, nous projetterons sur grand écran, l'écran de l'ordinateur affichant l'ensemble des personnes assistant à la réunion à distance.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Emmanuel MANDON donne la parole à Alexandre MASSARDIER pour qu'il se présente.

Alexandre MASSARDIER est élu à Saint-Genest-Malifaux et représente la Communauté de communes des Monts du Pilat au Parc du Pilat.

4.4 Mutualisation d'un poste de Géomaticien avec d'autres Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (année 2021

Depuis le 1er juillet 2018, le Parc du Pilat s'est doté de compétences pour améliorer ses outils informatiques, dont ceux de partage de la connaissance avec le grand public, en particulier sur la biodiversité, la trame verte et bleue, la randonnée et les paysages. Ainsi, un géomaticien a-t-il été employé entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 décembre 2020 avec les appuis financiers de :

- l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du programme ABC
- la DREAL dans le cadre de sa politique en faveur des paysages,
- l'Union européenne (FEDER) dans le cadre du Contrat Vert et Bleu signé avec la Région,
- la Région dans le cadre du contrat de Parc signé avec le Parc du Pilat
- du Parc du Vercors et de celui du Haut-Jura pour lesquels le géomaticien a également réalisé des missions.

Ce poste de géomaticien, bien que relevant de l'effectif du Parc du Pilat, est hébergé par le Parc du Vercors. La personne occupant ce poste a été amenée également à contribuer à l'animation du Groupe de travail Système d'information de l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA).

Au travers du présent projet pour lequel une subvention de la Région est sollicitée, il s'agit de tester plus avant la mutualisation d'un poste entre plusieurs Parcs et de favoriser des projets collectifs en géomatique, en se basant sur des outils logiciels libres.

Les raisons de ce projet sont également d'ordre économique : Il s'agit de faire progresser, plus rapidement et de manière moins coûteuse que si les Parcs travaillaient chacun de leur côté, les solutions informatiques de partage des données avec le grand public.

Ce projet de mutualisation d'un poste entre Parcs concernent les Parcs suivants : Vercors, Livradois-Forez, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne, Massif des Bauges et Pilat.

Administrativement l'employeur de ce poste sera le Parc du Pilat. Ce poste restera physiquement hébergé dans les locaux du Parc du Vercors à Lans-en-Vercors. Le projet pour lequel une subvention régionale est sollicitée porte sur une année civile, l'année 2021.

La liste des missions est en cours de préparation en lien avec l'ensemble des Parcs concernés, mais d'ores et déjà quelques thématiques et projets peuvent être cités :

- Administration de serveur s mutualisé s
- GeoNature (Système d'informations sur la biodiversité)
- GeoTrek (Système d'informations sur la randonnée / signalétique)
- GeoPaysages (Observatoire Photographique des Paysages)
- Solutions web SIG libres
- Administration de bases de données
- Groupe de travail SI d'APARA

Le budget prévisionnel de cette opération de fonctionnement s'élève à 38 387 € TTC qui seraient financés comme suit :

Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) : 6 387 €

Parc du Vercors : 7 500 €

Parc Livradois-Forez : 2 000 €

Parc du Massif des Bauges : 5 000 €
 Parc des Volcans d'Auvergne : 5 000 €

Parc du Haut-Jura : 5 000 €
Autofinancement : 7 500 €

Alexandre MASSARDIER demande ce qu'il en est pour le SIG.

Sandrine GARDET lui précise que le Parc tente d'utiliser au maximum des outils libres par souci de faire des économies financières. Le Parc utilise le logiciel QGIS. D'autres outils libres sont utilisés : Lizmap, Géotrek pour Pilat Rando (outil qui reprend l'ensemble des itinéraires de randonnée du Parc), Géonature pour Pilat Biodiv qui est un outil qui recense l'ensemble de la faune et de la flore observée sur le territoire.

Pour les données cadastrales et celles liées aux Plans Locaux d'Urbanisme, le Parc utilise le Système d'information territoriale en ligne proposé par le Syndicat d'Energie de la Loire

Alexandre MASSARDIER souhaite savoir si tous ces outils sont accessibles au grand public.

Sandrine GARDET répond que beaucoup de données sont accessibles au grand public : celles sur la randonnées et celles sur la biodiversité notamment. Il serait intéressant que les Communes du Parc mettent un lien sur le site internet de leur Commune vers Pilat Rando et Pilat Biodiv pour promouvoir cette offre de randonnée et la biodiversité.

Jean-Louis POLETTI demande de quelle manière la participation financière de chaque Parc au financement du poste a été définie.

Sandrine GARDET précise que c'est en fonction des besoins et des capacités financières de chacun. Cela a aussi été calculé en fonction des économies que ce poste va générer pour chacun. En effet, ce poste permet de limiter le recours à des prestataires extérieurs. Certains Parcs ne sont pas intéressés, comme le Parc des Baronnies provençales, car il mutualise déjà des moyens informatiques avec les Parcs de Sud-PACA. Le Parc des Monts d'Ardèche travaille avec le Département de l'Ardèche pour ce qui est de plusieurs outils informatiques.

Laurence BUSSIERE ajoute qu'EPURES dispose aussi de bases de données qui peuvent être intéressantes.

Sandrine GARDET déclare que le Parc est membre d'EPURE.

Laurence BUSSIERE quitte la séance et indique qu'elle donne son pouvoir à Emmanuel MANDON.

Charles ZILLIOX ajoute que le SIG proposé par le SIEL est accessible à toutes les collectivités de la Loire

Sandrine GARDET précise également que les données du SIEL sont à jour en ce qui concerne les PLU. Le Parc les utilise pour les avis qu'il rend sur les permis de construire.

Alexandre MASSARDIER souhaite avoir des informations techniques complémentaires que Sandrine GARDET n'est pas en mesure de lui données et qui seront demandées au responsable informatique du Parc.

Emmanuel MANDON fait part des nombreuses évolutions dans ce domaine. Il est donc nécessaire de rendre accessible un certain nombre de données.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.5 Observatoire de la biodiversité : gestion et valorisation des données, suivis d'indicateurs écologiques, animation de réseaux participatifs (année 2021)

Il s'agit de maintenir les actions de l'observatoire de la biodiversité du Pilat, mis en place en 2010, qui vise à suivre l'état de la biodiversité et son évolution sur le territoire et à partager le plus largement possible ces tendances. Cet observatoire est partie intégrante du dispositif d'évaluation que chaque Parc naturel régional se doit de mettre en œuvre.

L'objet du présent dossier porte sur quatre volets :

- Coordination des inventaires et suivis scientifiques: Pour l'année 2021, il s'agira de planifier, suivre et centraliser les études de la faune et de la flore. Ces suivis porteront sur: les oiseaux des prairies de fauche (réalisé par la Fédération des chasseurs 42), les papillons des prairies de fauche (FNE Loire), les oiseaux dans 7 grands types de milieux (LPO AuRA DT Loire) et les végétations Natura 2000 (Conservatoire Botanique National du Massif Central). Ces suivis réguliers permettent de renseigner les 24 indicateurs qui doivent permettre de répondre à l'objectif 1.1.1 de la Charte "suivre l'état de la biodiversité et son évolution".
- Animation des dispositifs participatifs de veille écologique : poursuite de l'animation de l'observatoire de la flore patrimoniale et réflexions pour la mise en place de nouveaux volets de participation citoyenne en lien avec l'observation de la biodiversité. Ces dispositifs participatifs sont portés par le Parc du Pilat et par le CPIE des Monts du Pilat.
- Mutualisation et gestion des données sur la « nature » :
 - L'animation d'un groupe de travail de « l'Observatoire de la Biodiversité du Parc du Pilat » constitué d'élus du Parc du Pilat. Des interventions ponctuelles de partenaires techniques peuvent être programmées en fonction des thématiques abordées.
 - L'analyse des données récemment produites qui doit permettre de hiérarchiser les actions de préservations en lien avec les objectifs de la Charte du Parc. La participation aux politiques biodiversité des partenaires du Parc du Pilat : départements, SCoTs,Région AuRA, pôles régionaux...
- Exploitation, diffusion et valorisation des données :
 - Intégrer les données biodiversité dans la base de données GéoNature du Parc et assurer leur bonne diffusion en interne, mais également pour des publics extérieurs.
 - Enrichir et gérer la maintenance du site Pilat Biodiv' (biodiversite.parc-naturel-pilat.fr), qui rassemble toutes les connaissances biodiversité du Parc et les rend visibles à tous publics.
 - Contribuer à la sensibilisation au patrimoine naturel auprès de différents publics.
 - Accompagnement des communes pour prendre en compte la biodiversité lors de révisions de PLU et PLUi, de projets d'aménagements communaux, ou de volontés locales de préservation.
 - Organiser les prochaines rencontres de l'observatoire de la biodiversité qui présenteront les résultats du programme 2018-2021 des Atlas de la Biodiversité Communale.

L'ensemble du dispositif repose sur un poste d'animation et de coordination (0,9 ETP en CDI) intégré au sein de l'équipe du Parc.

Le total des dépenses prévisionnelles pour cette opération de fonctionnement est estimé à 69 937 € TTC qui pourrait être financé de la façon suivante :

Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) :34 700 €

DREAL (enveloppe réservée aux Parcs) : 20 000 €

Département du Rhône : 5 700 €

Office Français de la Biodiversité (programme ABC) :5 000 €

Autofinancement : 4 537 €

Martine MAZOYER demande pourquoi seul le Département dur Rhône intervient.

Sandrine GARDET lui répond que le Parc a uniquement une convention financière annuelle avec le Département du Rhône. Le Département de la Loire n'a pas renouvelé la convention, car il est confronté à une baisse des financements. Mais le Parc a toujours la possibilité de répondre à des appels à partenariat lancés par le Département de la Loire.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

5 - Demandes de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage

5.1 Aménagement d'un démonstrateur autonome de production, de stockage et de distribution d'hydrogène décarboné à des fins de mobilité (association Pil'H2)

Depuis 2018, un collectif composé d'habitants et d'entreprises a sollicité et la Communauté de communes du Pilat Rhodanien via son chargé de mission développement économique) et d'entreprises le Parc afin de contribuer à l'émergence d'un projet visant à expérimenter la production et la distribution d'hydrogène à des fins de mobilités propres sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat.

Ce collectif s'est élargi entre la fin d'année 2019 et le début de l'année 2020 à de nouveaux partenaires potentiels (entreprises ayant des projets questionnement autour de cette thématique, communauté de communes du Pilat Rhodanien questionnée par d'autres entreprises).

Au cours de ce processus participatif de construction de projet, le collectif s'est appuyé sur des compétences d'entreprises locales (production, stockage et distribution d'hydrogène, production d'électricité via des panneaux photovoltaïques, etc.) pour imaginer la conception et la mise en œuvre d'une unité autonome de production d'hydrogène décarboné visant à alimenter des véhicules à hydrogène.

Ce projet repose sur des briques technologiques déjà existantes (panneaux photovoltaïques, unité de production d'hydrogène à partir de l'électrolyse de l'eau et véhicule à hydrogène) mais suppose l'engagement d'une véritable expérimentation devant permettre d'établir les conditions de leur assemblage pour une bonne efficience technique, territoriale et économique.

Cette action est portée par l'association Pil'H2, qui préfigure une entreprise dont les statuts juridiques seront établis en cohérence avec la vocation et la démarche coopérative initiée.

A travers ses actions, l'association Pil'H2 souhaite contribuer à cette transition énergétique et concourir aux objectifs d'éco-mobilité et de développement des énergies renouvelables portés par les collectivités locales dont le Parc naturel régional du Pilat.

L'opération consiste en l'installation d'un premier dispositif de production, de stockage et de distribution d'hydrogène décarboné, totalement autonome, sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat.

Il s'agira:

- d'équiper 800 m² de toiture d'un bâtiment « hôte » avec des panneaux photovoltaïques et d'un système de récupération d'eau,
- d'installer à l'intérieur du bâtiment un générateur d'hydrogène basé sur l'électrolyse de l'eau et une

unité de purification,

 d'aménager à l'extérieur du bâtiment une unité de stockage et une borne pour la recharge des véhicules hydrogène.

Le démonstrateur initial est dimensionné pour produire annuellement 1000 à 1 500 kg d'hydrogène et alimenter 6 véhicules utilitaires à raison de 25 000 km par véhicule et par an. Une contractualisation avec les partenaires du projet (Parc naturel régional du Pilat, SAGIM et SES-Europe) est d'ores et déjà prévue pour disposer d'une première flotte de véhicules professionnels « clients » et amorcer « la pompe ».

Le lieu d'implantation actuellement envisagé et à l'étude, est la zone d'activité économique (ZAE) de La Bascule située à Saint-Pierre de Bœuf, sur et à proximité du bâtiment de l'entreprise AutoPassion dont la construction est prévue courant 2021.

Une fois installé, le dispositif, fera l'objet de travaux de R&D afin d'augmenter l'efficience du processus global de production et de distribution d'hydrogène. Forts de cette expérience sur un prototype opérationnel, la duplication du dispositif pourra s'opérer sur de nouveaux sites.

Apprendre à produire de l'hydrogène à moindre coût et de manière décarbonée, et développer son usage notamment pour pouvoir se déplacer tout en limitant notre impact sur la planète, représente un défi formidable pour engager les territoires dans la transition énergétique et développer leur résilience.

Souhaitant répondre à ces enjeux, cette opération a pour principaux objectifs :

- Expérimenter la production et la distribution d'hydrogène décarboné à des fins de mobilité en s'appuyant sur les ressources locales ;
- Installer un premier démonstrateur et en optimiser l'efficience en vue d'un déploiement plus large (innovation technologique) ;
- Fournir localement un nouveau service qui réponde plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à des besoins de mobilité (innovation sociale).

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 553 726 € HT et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 200 000 €,
- Autofinancement : 353 726 €.

Axel MARTICHE précise que la localisation des panneaux photovoltaïques n'est pas actée. Le projet a reçu le soutien potentiel du gérant d'Auto Passion en lien avec le projet de l'entreprise de relocalisation de son activité sur la la ZAE de La Bascule. Il y avait eu antérieurement des rapprochements avec des exploitations agricoles. Mais l'option retenue est plutôt celle d'Auto Passion.

M. AUBRON d'Auto Passion est rentré dans le projet par l'intermédiaire du chargé de mission de la Communauté de Communes, Stéphane LACOURTABLAISE car il était en questionnement sur ce type de projets et qu'il était initialement en échange avec l'entreprise Total. Une première rencontre entre le collectif et Auto Passion a eu lieu en juillet 2020 après le confinement. La prochaine réunion aura lieu le 17 novembre prochain.

Christiane JURY fait remarquer qu'il faut faire attention, car le coût du projet est de 500 000 euros. A t'on des garanties quant à la justesse des estimatifs fournis ? L'association apporte t'elle des garanties suffisantes pour un projet d'une telle ampleur ? Le Parc doit-il financer une association naissante à cette hauteur de 500 000 € ?

Axel MARTICHE apporte les éléments de réponse suivants : le projet est porté par une association de préfiguration. Le Parc n'est pas directement le porteur de l'action ni financeur direct mais est sollicité pour en être le soutien.La question est de savoir si le Parc souhaite soutenir ce projet et notamment via l'accompagnement vers des financements régionaux dont le Parc est pilote dans le cadre de la convention de Parc et cela à hauteur de 200 000 €. Le projet est estimé à 500 000 euros. Le budget final serait plutôt de 600000-700000 euros.

Sandrine GARDET ajoute que c'est un projet d'expérimentation. Le Parc est donc dans son cœur de mission. Ce sont des entreprises sérieuses qui sont impliquées. Stéphane LACOURTABLAISE qui suit le projet pour la communauté de communes est plus avisé que le Parc sur la question économique.

Axel MARTICHE précise que le SAGIM est une société basée à Saint-Étienne, leader français de la production d'hydrogène et qui maîtrise la technologie et les coûts.

A titre de comparaison, les premières estimations fournies par Total dans le cadre du projet envisagé avec Auto Passion était de l'ordre du million d'euros pour ce type de structure-là.

Jean-Philippe PORCHEROT fait remarquer qu'il y a une erreur sur le montant d'autofinancement dans le dossier.

Axel MARTICHE lui répond que c'est une erreur de frappe et que le montant de l'autofinancement est bien de 353 726 €.

Dino CINIERI rappelle qu'Auto Passion est une société sérieuse. La Région travaille pour soutenir ce projet. Il est important que le Président de la Communauté de communes participe à ce projet. C'est un dossier intéressant, car il reste sur place et l'association de 3 entreprises locales avec la mutualisation des savoirs permet de développer des entreprises et de créer des emplois.

C'est un travail de concertation mais c'est un beau projet.

Frédéric GONDRAND demande quelles sont les retombées pour le Parc. Est-ce qu'il est envisagé d'avoir des véhicules à hydrogène avec un coût d'achat ?

Sandrine GARDET précise que ce projet pourra alimenter 6 véhicules à hydrogène. Le Parc s'est déjà renseigné pour connaître le coût de ce type de véhicule. Pour un utilitaire de type kangoo, il faut compter 48 000 euros. Les entreprises qui composent cette association ont aussi prévu d'en acheter.

Serge RAULT indique que sur le principe de développer l'hydrogène, on ne peut qu'être d'accord. Le prix n'est pas extrêmement cher par rapport à d'autres estimations. Le concept est intéressant mais aucun des 4 élus de la communauté de communes n'est au courant de ce dossier.

Sur le projet Auto Passion, c'est une entreprise locale. Sur le plan économique, le projet n'est pas simple à mettre en place. Il faut apprécier l'aspect économique du projet et avoir une vision globale du dossier pour avoir une analyse plus pertinente. Hydrogène, oui. L'emplacement, c'est une bonne chose. Mais il y a un besoin d'avoir une certitude sur la faisabilité économique et sur le suivi par les banques du projet.

Cela peut aussi intéressant pour l'image de marque du Parc et pour le côté novateur et d'expérimentation, mais il faut vraiment faire attention à l'aspect économique du projet.

Emmanuel MANDON suggère que la Communauté de communes puisse rencontrer ces porteurs de projet. Le Parc peut être sollicité et avoir connaissance du dossier et être facilitateur. Il est normal que les élus aient des réponses sur ce dossier. Il faut être ouvert par rapport à des initiatives du territoire et vis-à-vis d'acteurs qui seraient porteurs de projets d'innovation.

Charles ZILLIOX souligne que c'est le rôle du Parc de soutenir ce type de projet.

Dino CINIERI ajoute qu'il est évident qu'il faut travailler avec une discussion ouverte avec l'ensemble des élus. Un député ou un conseiller régional n'est rien s'il ne peut travailler dans la concertation. Il faut qu'ils échangent avec la Communauté de communes.

Pour tous les dossiers présentés en Bureau, il faut que les élus puissent les avoir vus au préalable.

Axel MARTICHE précise que le message sera passé à l'association de prendre rendez-vous avec la Communauté de communes. Pour l'instant, cela a été fait d'un point de vue technique uniquement. Il y a actuellement une demande en cours à l'autorité de sécurité nucléaire, car l'hydrogène est considéré comme un matériel explosif. Donc il faut qu'il y ait un accord, même si les quantités sont très faibles. D'un point de vue de connaissance, il est important que l'association fasse ce travail d'information auprès de la Communauté de communes.

Ensuite, sur la faisabilité économique, la priorité c'est le déplacement d'Auto Passion qui a sa viabilité propre

et qui doit être préservé avant tout. Le gérant de l'entreprise est d'abord évidemment d'abord focalisé sur ce point-là. Le 1^{er} regard est de s'assurer que ce projet puisse être garanti.

Le 2^d projet de développement d'un démonstrateur d'hydrogène est indépendant du projet Auto Passion. La participation d'Auto Passion est conditionné au fait que son propre projet puisse être mis en œuvre.

Robert CORVAISIER trouve que le projet est intéressant mais la question est de savoir si le Parc serait capable d'accompagner un autre projet de ce type-là et de cette ampleur sur le territoire.

Sandrine GARDET lui répond que ce type de dossier relève du Contrat de Parc et que ce sont les derniers dossiers à déposer avant fin 2020. Le Parc a, à cœur d'utiliser tous les crédits qui lui sont alloués. La Région attend des projets « hydrogène » et ce dossier intéresse au plan national. Cette enveloppe-là, il faut la consommer maintenant sinon l'argent est perdu pour le territoire. En 2021, il y aura encore des crédits d'investissement.

Robert CORVAISIER réplique qu'il s'agit là d'une réponse sur le plan administratif mais qu'en est-il sur le plan politique. Ce serait compliqué d'expliquer que le Parc a accompagné ce projet et pas un autre. Il faut avoir une vision globale sur la mandature.

Emmanuel MANDON souligne que la Région prend les dossiers au fil de l'eau. L'innovation sur les territoires demande du temps. La question de l'innovation est importante et il ne faut pas introduire un frein supplémentaire en se demandant si dans quelques années il y aura des dossiers similaires. Il faut pouvoir être réactif. Il faut vraiment soutenir l'activité du pays en cette période difficile. La Région a une politique de soutien sur tout ce qui concerne la qualité de l'air, la décarbonation. Il faut avoir une approche très pragmatique et que les collectivités embrayent sur une politique nationale et européenne.

Martine BRUNON demande si c'est amené à se développer, car le montant sollicité pour alimenter seulement 6 véhicules est très important.

Axel MARTICHE précise que dans le cadre du plan de relance de l'État, la filière hydrogène a été identifiée comme une filière d'avenir. Pour l'instant, on parle ici uniquement d'un démonstrateur qui a une vocation expérimentale. Dans le projet, il y a également une partie recherche&développement pour améliorer les coûts, le rendement et améliorer la capacité de production.

Sur l'autre point, il est difficile de dire ce qui va se passer dans le futur. Dans le passé, les différents Bureaux qui se sont succédé ont toujours essayé de travailler au soutien de l'expérimentation. Et là, on est vraiment sur un outil qui n'est pas fini. C'est pour éprouver et améliorer cette voie-là que ce projet est mis en place. Sans soutien financier, et au vu du coût de revient, il n'est pas possible pour eux d'y aller seuls.

Dino CINIERI ajoute que si le groupe Total s'intéresse à ce projet, cela signifie qu'il a un intérêt. Il souhaite que tous les élus concernés soient associés à ce projet.

Emmanuel MANDON rappelle la nécessité d'organiser une rencontre avec la Communauté de communes. Ce serait dommage de bloquer la démarche. Il faut qu'il y ait un travail de suivi par les élus, mais il est nécessaire que les techniciens de chaque structure associent les élus en temps voulu.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 1 abstention (Martine BRUNON), émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5.2 Création d'un sentier de randonnée accessible sur le site de l'Île du beurre (Association centre d'observation de la nature de l'île du Beurre – Tupin-et-Semons)

Le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre a pour missions de préserver les habitats liés au Rhône qui constituent le site et de sensibiliser tous les publics à la présence et à l'importance de ces milieux naturels.

La mise en tourisme de ce site remarquable du Rhône médian, motivée par la création du tronçon de ViaRhôna traversant le site, doit tenir compte de cet objectif global de préservation de la nature, tout en améliorant le sentiment de bien-être des personnes qui fréquentent les lieux.

Une étude récente du cabinet Atémia (2016) fait état du manque de lisibilité quant aux entrées du site naturel et des messages transmis aux visiteurs « non accompagnés ». Ces derniers ne rentrent pas forcément dans la maison d'accueil, ils visitent donc le site en l'absence de personnel dédié (agent d'accueil ou animateur nature).

Par conséquent, l'élaboration d'un plan d'interprétation (prévu au plan de gestion 2018-2027 du site) a fait émerger la création d'un sentier pédagogique comme un compromis idéal entre préservation et sensibilisation.

Ces zones ouvertes aux publics sont considérées comme très sensibles au dérangement. L'objectif sera de proposer un scénario de visite, limitant au maximum les nuisances pour la faune et la flore protégée, qui permettra au public de mieux appréhender le site et ses problématiques, de manière ludique et permanente.

De nouveaux équipements et aménagements sont à proposer en remplacement des anciens (multiples et hétérogènes), afin d'améliorer la visibilité du site de l'île du Beurre par les usagers piétons et cyclistes. Il s'agira d'accompagner ces publics non captifs, depuis chacune des entrées de site, pour les canaliser au mieux en prenant en compte leurs besoins et attentes.

Une dynamique globale de rénovation des aménagements pour l'accueil du public est menée sur le site avec la réfection du revêtement sur ce tronçon de ViaRhôna en 2019 et le projet de rénovation du bâtiment d'accueil et de sa muséographie.

La visite du site en autonomie suppose de permettre aux personnes handicapées de cheminer et d'accéder au mobilier d'interprétation. Pour cela, une attention particulière sera portée à la définition des stations, tant en termes d'accès aux mobiliers que d'appréhension des thématiques. Pour compléter cet objectif, un accompagnement par une structure spécialisée est prévu dans l'élaboration du sentier d'interprétation.

Au-delà des explications indispensables à la compréhension des habitats et des habitants du site, l'objectif sera de plonger les visiteurs au sein de la forêt alluviale. Les outils d'interprétation permettront d'appréhender l'ambiance forestière de cette ripisylve particulière. Ce projet est notamment un de ceux qui avait également été réceptionné dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes forêt-bois lancé par le Parc en novembre 2019.

L'itinéraire choisi pour le sentier de découverte de l'Île du Beurre en autonomie, est un aller-retour sur la ViaRhôna entre les deux passerelles, étendue au point de vue sur les crêts et sur le fleuve Rhône dans le virage de la digue.

Outre la révision de la signalétique directionnelle, comprenant la signalétique concernant le code de la route, l'installation de mobilier est prévue en fonction des thématiques et des possibilités sur chaque station.

Le site se trouvant dans le périmètre du Parc du Pilat, la charte graphique préconisée pour les mobiliers d'interprétation dans le Parc sera respectée.

Le mobilier envisagé sera constitué de :

- Signalétique (panneau d'accueil, fléchage directionnel)
- Mobilier d'interprétation (pupitre, lame)
- Outils pédagogiques (mat de crue, migrascope, clé de détermination, arbre à tiroirs, girouette, outil de visée, mobilier ludique/relief)

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 25 993 € TTC et serait financé comme suit :

Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc): 17 594 €,

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : 5 199 €

Autofinancement : 3 200 €

Nathalie DEHAN souhaite savoir si une étude a été faite concernant une éventuelle destruction de biodiversité.

Sandrine GARDET répond que le CONIB est gestionnaire du site sur lequel il souhaite créer ce sentier, le site est concerné par un arrêté de protection de biotope. La création de ce sentier n'a surtout pas pour but la destruction de la biodiversité. La vocation du CONIB est la préservation écologique du site.

Nathalie DEHAN précise sa question, c'est-à-dire peut-on avoir accès à cette étude et qu'est-ce qui a précisément été étudié.

Sandrine GARDET indique qu'elle ne sait pas si une étude préalable a été réalisée mais précise qu'elle se renseignera dès demain à ce sujet.

Emmanuel MANDON rappelle que l'objet de cette association est d'accueillir des publics, c'est un équilibre à trouver avec la nécessité de préserver.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5.3 Conception et réalisation de la muséographie du Centre d'observation de la nature de L'Île du Beurre (association centre d'observation de la nature de l'île du beurre – Tupin-et-Semons) :

Dans le cadre de ses missions de valorisation du site et de sensibilisation aux enjeux du fleuve et de ses abords, le centre d'observation accueille différents publics tout au long de l'année. La maison d'accueil est ouverte à tous les publics plus de 100 jours par an (les dimanches après-midi et les vacances scolaires), le public scolaire est surtout présent au printemps et en début d'automne.

Depuis son ouverture, le Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre voit sa fréquentation en constante augmentation. Au total, ce sont plus de 10 000 personnes qui visitent la maison d'accueil chaque année.

Le public en autonomie est plutôt familial et vient des collectivités alentour. D'autres publics venant de la France et de l'Europe découvrent le site également, surtout en saison touristique.

Depuis 2009, suite à la création du tronçon de la piste cyclable ViaRhôna qui traverse le site, la fréquentation par le public a connu une augmentation très importante. Ainsi, le site déjà connu et fréquenté par 10 000 visiteurs en 2009, est dorénavant fréquenté par plus de 60 000 personnes par an (61 078 en 2019), ce qui le place dans le top 3 des sites naturels visités dans le Département du Rhône selon Rhône Tourisme.

La fréquentation du site est en constante évolution, près de 120 000 visiteurs par an sont attendus à l'horizon 2025, à la faveur d'une liaison effective de la ViaRhôna entre Lyon et Givors.

Le présent projet porte donc sur la muséographie qui sera adaptée aux besoins du site et de l'association dans la réalisation de sa mission de sensibilisation de tous les publics (groupes/individuels ; habitants/touristes ; enfants/adultes ; personnes en situation de handicap....)

La rénovation scénographique de la maison d'accueil porterait sur l'espace nouvellement créé lors de la rénovation du bâtiment. Deux sous espaces seront différenciés :

- L'espace accueil comprend une banque d'accueil, un espace d'information et de présentation ainsi qu'une boutique (ampleur à définir).
- L'espace muséographique a vocation à présenter le site, les milieux et les espèces ainsi que les actions menées par l'association. La conception devra prendre en compte les différents publics accueillis (groupes/individuels; habitants/touristes; enfants/adultes; personnes en situation de handicap.....).

A l'aide d'outils sensoriels et interactifs, la scénographie sera tournée vers le Rhône ; le fleuve sera visible depuis l'espace suite aux travaux de rénovation.

Le projet mettra en lumière les sujets indissociables du site, en intégrant les niveaux de lectures permettant de s'adresser à tous les publics.

Les thématiques prédéfinies sont :

- Les situations géographique (implantation au sein de la vallée du Rhône, contreforts du Pilat) et historique (ancienne ferme) de la maison
- Les enjeux de la rénovation de la maison (prise en compte de l'environnement, utilisation de matériaux vertueux)
- La présentation du site et de ses enjeux
- La dynamique du fleuve, des lônes, et la culture du risque inondations
- La faune et la flore du site
- Mise en situation de l'observatoire, vitrine vers l'extérieur
- Les plans de gestion, la vie de l'association / institutionnel

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 110 000 € TTC et serait financé comme suit :

Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 90 000 €

- Vienne Condrieu Agglomération : 5 000 €

- Commune de Tupin-et-Semons : 5 000 €

Autofinancement : 10 000 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5.4 Réaménagement et scénographie du Bureau d'Information Touristique de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (Saint-Étienne Métropole)

Le site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez est géré par l'Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole depuis 2009. Après quelques années de gestion du site par l'Office de Tourisme, les chiffres de fréquentation ont tendance à baisser.

Les partenaires de la Chartreuse – Saint-Étienne Métropole, Parc naturel régional du Pilat, Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole et la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez – ont souhaité la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, fonctionnelle, scientifique et touristique portant sur la mise en œuvre d'un projet de développement de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

Une assistance à maîtrise d'œuvre pour l'étude de ce projet sera lancée en fin d'année 2020 et portera sur le projet pour lequel une subvention est sollicitée dans le cadre de la présente demande.

Par ailleurs des travaux sont en cours avec l'aide financière de la Région :

- pour la restauration de l'Ermitage, propriété du Parc.
- pour la restauration de l'Église, propriété de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

L'ensemble des projets relatifs au site de la Chartreuse est partagé et coordonné au sein d'un comité de pilotage présidé par Saint-Étienne Métropole auquel participe l'État, la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez, le Parc du Pilat, le Département de la Loire, l'Association de sauvegarde de la Chartreuse ...

Un comité scientifique présidé par le Parc du Pilat a également été constitué afin de veiller à la préservation de la valeur historique de ce patrimoine cartusien.

L'un des enjeux majeurs pour la Chartreuse dans les années à venir est de réinventer et de repenser l'accueil des visiteurs sur le site, notamment en réaménageant, voir en scénographiant le Bureau d'Information Touristique (BIT) pour le faire évoluer vers un concept plus centré sur le visiteur (Maison du Visiteur).

Un autre objectif majeur est d'arriver à une augmentation et une optimisation de la fréquentation du site, par les cheminements formalisés (parkings / BIT) et par un traitement paysager de son parvis (visibilité, maquette, nouveaux panneaux et enseigne, etc.), qui orientent plus clairement les visiteurs vers le Bureau d'information.

Pour ce faire, un réaménagement de l'espace d'accueil à l'intérieur est souhaité pour que le visiteur puisse être accueilli dans un espace fonctionnel et épuré, qui réponde aux problématiques d'accueil du site touristique de Sainte-Croix-en-Jarez, dans un design contemporain en lien avec le nouveau positionnement du site.

Ce design sera en relative rupture avec l'espace de découverte mais s'inscrira dans une continuité de design contemporain de Saint-Étienne Métropole (faisant écho à l'Office de Tourisme située en centre-ville). Le nouveau design permettra ainsi une meilleure mise en lumière des gammes de produits (et autres documents) et de l'offre proposée sur le site.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 55 200 € HT et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 28 200 €,

Autofinancement : 27 000 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5.5 Étude sur le fonctionnement hydraulique de la roue sur le site du Moulin Pinte – La Terrasse sur-Dorlay (Saint-Étienne Métropole)

Dans le cadre de sa politique de développement local, Saint-Étienne Métropole a réalisé une opération de valorisation touristique aux abords de la Maison des Tresses et Lacets située sur la commune de La Terrasse-sur-Dorlay. La « route thématique sur l'eau », ainsi réalisée au titre des sites d'appui à la politique de développement touristique, est complémentaire au musée présent sur le site. Les aménagements réalisés par Saint-Étienne Métropole ont été intégrés au programme de visite assuré par l'association en charge de cet équipement.

Lors de ces visites, il est prévu d'actionner la roue qui faisait fonctionner les métiers de la Maison des Tresses et Lacets, ce qui représente environ 2 à 4 mises en mouvement par jour.

Néanmoins, il est de plus en plus difficile de faire fonctionner cette dernière puisque le site est soumis à plusieurs éléments qui contribuent à réduire l'arrivée d'eau dans ce site :

- au respect d'un débit réservé pour la rivière le Dorlay fixé à 68 L/s;
- au respect des arrêtés sécheresse qui engendrent une impossibilité de prélèvement d'eau tout en sachant que ces arrêtés sont pris presque chaque année en période estivale ;
- aux effets conjugués du changement climatique et à l'impact du barrage du Dorlay qui a été construit en amont et postérieurement au moulin ;

Par ailleurs, l'étanchéité du bief, des deux bassins et des vannes présentes sur ce tracé n'est pas totale et ne permet pas que le bassin amont soit en eau ;

Enfin, la gestion courante du site (système hydraulique et bâtiment notamment ouverture au public) est assurée par l'association des Tresses et des Lacets. Or, cette dernière a de grosses difficultés à assurer la gestion de ce site. Ce site est propriété de Saint-Étienne Métropole et une convention de gestion et d'entretien a été signée en octobre 2012 entre la Métropole et la Commune. La Commune a notamment à sa charge l'entretien des espaces verts et la gestion du système hydraulique et du bâtiment. Cette dernière a elle-même signé, en octobre 2012, une convention de gestion avec l'association des « Tresses et Lacets » qui gère « la Maison de Tresses et Lacets » et lui a délégué la gestion du système hydraulique et du bâtiment (notamment ouverture au public). La gestion de ce site est complexe. En effet, la Métropole assure en grande partie la gestion et l'association a de grosses difficultés à assurer les missions que la Commune lui a affectées par convention.

L'association, en tant qu'utilisatrice du site, doit gérer le système hydraulique (le bief, les bassins, la conduite d'amenée d'eau et la roue).

Saint-Étienne Métropole souhaite qu'une étude soit réalisée afin de définir le besoin en eau pour faire tourner la roue et dans un second temps proposer des solutions pertinentes pour faire tourner la roue au regard des contraintes. Elle a pour objectif de définir une solution pérenne dans le temps et adaptée aux conditions de gestion du site permettant de faire visiter ce site dans de bonnes conditions et de conserver le caractère naturel et patrimonial du site et d'assurer :

- un bon fonctionnement du bief ;
- une valorisation du bassin amont : si l'étude conclut à ce que le bassin amont ne pourra plus être en eau comme à son origine ; des panneaux explicatifs de l'évolution des conditions hydrauliques, du fonctionnement historique (usage industriel) et actuel (biodiversité présentes) pourraient être installés ;

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 13 800 € HT et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 6 900 €,
- Autofinancement : 6 900 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Raymond VIAL quitte la réunion et donne son pouvoir à Dino CINIERI.

5.6 Acquisition d'un véhicule utilitaire pour une mise en autopartage avec les habitants (Commune de Sainte-Croix-en-Jarez)

La Commune de Sainte-Croix-en-Jarez souhaite acquérir un nouveau véhicule utilitaire en 2020, car celui actuellement utilisé est en bout de course. Elle souhaite d'une part acquérir un véhicule moins polluant, d'autre part le partager avec les habitants de la commune.

Ce véhicule technique est utilisé pour :

- Tracter le broyeur qui est déjà mis à disposition des habitants avec manipulation par le technicien
- Entretenir chemins et espaces verts
- Faire des trajets jusqu'à Saint-Étienne pour chercher des pièces non volumineuses

Il avait été envisagé dans un premier temps d'acheter un véhicule avec motorisation électrique. Les contraintes d'usage ne sont pas compatibles avec ce type de motorisation.

La Commune cherche donc un modèle qui combine exigence technique et environnementale.

Par ailleurs, la Mairie souhaite proposer aux habitants d'utiliser ce véhicule pour des travaux en forêts, des déménagements ou des trajets à la déchetterie mais ce service pourra également évoluer en fonction des usages et besoins.

Une convention sera signée et une tarification au kilomètre est en cours d'élaboration. Il prendra en compte le carburant et une part des frais fixes. Ce tarif s'apparente à une indemnité ou à une redevance. En aucun cas il ne permettra à la commune de réaliser un bénéfice. Il ne s'apparente donc pas à de la location de véhicule.

Cette opération participe à la promotion de l'autopartage, contribue donc à une mobilité plus durable. Elle permet à la Commune de répondre à ses propres besoins mais aussi d'offrir un nouveau service à ses habitants.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 13 931 € HT et serait financé comme suit :

Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 6 965 €,

Autofinancement : 6 966 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5.7 Mise en place du paiement numérique en Babet, monnaie locale du Pilat (association Monnaie Locale du Pilat – Pélussin)

Le Babet, la monnaie locale du Pilat est en circulation sur le territoire depuis l'été 2018 sous forme de coupons-billets.

Fin 2019, le réseau du Babet compte 180 adhérents dont près de 70 prestataires, qui utilisent le Babet au quotidien.

Cette initiative contribue à relocaliser l'économie, en complément d'autres initiatives comme celles portées par les Clubs d'investisseurs locaux ou par le Parc au travers de son dispositif de mobilisation de l'épargne locale à des fins de développement.

L'association Monnaie Locale du Pilat souhaite proposer aux adhérents actuels et futurs du réseau une solution de paiement numérique, le « E-Babet », en complément des coupons-billets en circulation. A l'exemple de ce que font d'autres monnaies locales en France comme la Gonette à Lyon, le Lien à Saint-Étienne ou la Doume dans le Puy de Dôme.

Le paiement numérique est un facteur avéré de développement des monnaies locales comme le montrent des études sur le sujet, ainsi que les retours d'expériences d'autres monnaies locales.

Le passage au paiement numérique constitue une facilité d'usage : il permettra notamment à nos adhérents de ne plus être obligés de passer par les comptoirs de change physiques pour pouvoir se procurer des Babets, et autorisera le paiement des centimes de Babet. Il permet aussi de toucher des utilisateurs qui privilégient les modes de paiement numériques.

Il facilitera les échanges entre entreprises du réseau du Babet et contribuera au développement des circuits courts locaux. L'enjeu est bien de renforcer et de contribuer au développement de l'économie de proximité sur le territoire de circulation du babet, dont le territoire du Parc naturel régional du Pilat.

Déployer l'outil numérique permettra de fluidifier les échanges entre les professionnels favorisant les

dynamiques de circuits locaux. En effet, la mise en œuvre du e-Babet facilitera l'usage de la monnaie locale pour les professionnels. Ils seront plus nombreux à l'accepter comme moyen de paiement auprès des clients et plus nombreux à l'utiliser entre professionnels. Ceci favorisera les dynamiques économiques locales.

Déployer l'outil numérique permet de répondre aux attentes des utilisateurs qui favorisent les modes de paiements numériques.

Par ailleurs, les sommes équivalentes au volume de Babet sont déposées en banque dans un fond de garantie. La banque choisie par notre association utilise ces fonds pour soutenir des projets régionaux dans les domaines du développement durable. Développer les volumes échangés en Babet/e-Babet participe donc à l'augmentation du volume des crédits accordés à ces projets.

Enfin, le déploiement de l'outil numériques est une opportunité de refaire une communication large sur l'ensemble du territoire pour convaincre de nouveaux utilisateurs professionnels, grand public ou collectivités.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 3 840 € HT et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 1 000 €,
- Autofinancement : 2 840 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et une abstention (Charles ZILLIOX) émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5.8 La Forêt du Pilat – Tradition et évolution – Tests de plantation dans le cadre du changement climatique (Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat – Bourg-Argental)

Le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat (GSMP) est le plus important groupement de ce type dans le Pilat. Il comprend 640 adhérents, propriétaires à eux tous de 8445 ha de forêts (soit 40%.de la surface forestière privée du Pilat qui elle-même représente 90 % de la surface forestière totale du Pilat). C'est un partenaire important de la Charte Forestière du Pilat.

En réponse à l'appel à initiative citoyenne Forêt-Bois, lancé par le Parc naturel régional du Pilat le 25 novembre 2019, le GSMP propose un projet expérimental qui vise à contribuer à trouver des solutions d'adaptation au changement climatique pour conserver une forêt productive au sein du Pilat.

Plusieurs actions sont envisagées :

- •Cibler différentes stations à risques de dépérissement (nature du sol, altitude, orientation) pour proposer de nouvelles essences forestières et provenances.
- •Établir le bilan des reboisements récents (moins de 20 ans) pour connaître leur résilience au changement climatique et vérifier quelles essences et provenances semblent le mieux adaptées
- •Promouvoir les essais de nouvelles essences et provenances en mélange, principe peu utilisé pour les résineux actuellement pour une production de bois d'œuvre (essence principale), de bois énergie (essence d'accompagnement).
- •Privilégier les essences potentiellement productrices de bois d'œuvre de qualité ayant des débouchés locaux. La forêt doit garder son rôle de fournisseur de matière première durable et renouvelable, utilisée dans la vie courante (bois de construction, bois énergie...)
- •Reboiser et/ou enrichir pour valoriser l'existant avec des densités différentes
- •Mettre en avant l'idée directrice de préservation des sols de l'exploitation au renouvellement.

Une attention particulière sera apportée pour créer de la diversité : un mélange d'essences compatibles. À tous les types d'essais qui seront mis en place, un itinéraire sylvicole sera préconisé afin de suivre l'évolution

des peuplements.

Le GSMP prévoit de lancer un appel à des propriétaires possédant des terrains dans des environnements qui correspondent à l'expérimentation, en proposant une convention de mise à disposition. Cette dernière précisera notamment que ces espaces sont accessibles et ouverts aux visites pour la formation de nouveaux sylviculteurs. La convention tripartite entre le propriétaire, le GSMP et le CRPF engage ses signataires à assurer le respect de l'itinéraire sylvicole engagé, la reprise des plants et leur suivi durant 5 ans. A l'issue des 5 ans, il sera fait un bilan général.

Les aspects innovants et reproductible du projet concernent le reboisement de parcelles forestières avec de nouvelles essences a priori adaptées aux conditions climatiques à venir, et le suivi des reboisements pendant 5 ans afin de collecter les données de développement des reboisements pour apporter des solutions nouvelles aux propriétaires qui souhaitent investir dans les reboisements. (voir annexe 2)

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 47 500 € TTC et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 38 000 €,

Autofinancement : 9 500 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5.9 Mise en valeur d'une gestion durable et concertée de parcelles forestières (Association syndicale libre du massif forestier de Burnisson – Saint-Sauveur-en-rue et Burdignes)

Dans le cadre de l'appel à initiatives citoyennes forêt-bois lancé par le Parc le 25 novembre 2019, l'unique Association syndicale libre forestière de la Loire qui regroupe des propriétaires forestiers (17 à sa création en 2018) ayant à eux tous 117 ha de sapinières sur les communes de Burdignes et Saint-Sauveur a déposé un projet.

À noter que l'animation qui a permis l'émergence de cette association est le fruit du travail du Centre régional de la propriété forestière, soutenu financièrement dans le cadre du programme LEADER du Pilat.

L'objectif de ce projet est de valoriser auprès du grand public la manière dont l'association gère durablement ses plantations.

Les parcelles sont gérées au travers d'un plan simple de gestion volontaire et concerté qui vise à favoriser la régénération naturelle et la diversification.

Le projet consiste à implanter de manière permanente 3 panneaux pour informer les randonneurs et autres usagers de la forêt sur la gestion et les sensibiliser à la préservation de la desserte forestière, outil clé à la gestion et à l'entretien de ce milieu.

Par ce biais, l'association espère également toucher les autres sylviculteurs privés du secteur et ainsi les inciter à devenir membre de l'association pour augmenter la surface forestière ainsi exploitée pour la production de bois d'œuvre.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 1 728 € TTC et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 1 382 €,

Autofinancement : 346 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et valide

l'accompagnement de ce projet dans le cadre du Contrat de Parc conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

6 - CONVENTION DE GOUVERNANCE POUR LA CHARTE FORESTIÈRE DU PILAT

De mai 2012 à avril 2019 s'est déroulé la 1ère Charte forestière du Pilat, animée et pilotée par le Parc en concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers de la forêt. L'objectif d'une charte forestière est de définir une stratégie puis un plan d'actions pour une gestion durable de la forêt dans un cadre concerté et en prenant en compte les différentes fonctions de la forêt.

Le bilan évaluatif de cette charte, dont une synthèse est jointe à la présente note, a notamment pointé une implication pas suffisamment importante des EPCI, l'absence d'actions sur le bois énergie, peu d'actions sur l'aval de la filière et globalement peu d'actions sur les enjeux environnementaux et sociétaux liés à la forêt.

Le 20 janvier dernier, le comité de pilotage de la Charte forestière du Pilat a acté la reconduction d'une nouvelle charte sur la période 2020-2026, animée non plus par le Parc naturel régional du Pilat mais par l'interprofession de la filière bois FiBois42. Fibois42 consacre désormais 0,5 ETP pour l'animation de la Charte. Cette animation est soutenue pour la première année au travers du programme LEADER animé par le Parc et par la Région.

Pour mener à bien cette charte, il est proposé la signature d'une convention engageant, en plus de Fibois 42 et du Parc, tous les EPCI du Pilat (Communauté de communes des Monts du Pilat, Communauté de communes du Pilat Rhodanien, Vienne-Condrieu-Agglomération et Saint-Etienne-Métropole).

Cette convention prévoit que le comité de pilotage de la charte soit co-présidé désormais par Fibois 42 et à tour de rôle par l'un des 4 EPCI ou le Parc.

Les EPCI, ainsi que le Parc, seront amenés à contribuer financièrement au maintien de cette animation à hauteur de 3000 €/an/structure jusqu'à 2026.

Dans cette convention figure un plan d'actions pour la période 2020-2026. Ce plan d'actions présente des actions relatives à l'adaptation au changement climatique, à une meilleure prise en compte des autres usagers de la forêt par les acteurs professionnels de la forêt, à une meilleure prise en compte des enjeux forestiers par les collectivités mais aussi par le grand public, à la valorisation durable de la ressource en bois énergie, à la mise en place de pratiques de gestion sylvicole en futaie irrégulière et en évitant les plantations monospécifiques. Il sera également question d'améliorer la desserte forestière et de promouvoir l'usage du bois dans la construction notamment.

Dans ce nouveau cadre, le Parc serait chef de file de plusieurs fiches actions :

- celle relative à l'éducation et à la sensibilisation aux enjeux forestiers pour le grand public
- celle relative à la mise en commun des réflexions et connaissances sur l'adaptation des forêts au changement climatique
- celle visant en lien avec des agriculteurs à entretenir des espaces ouverts pour limiter le risque incendie en forêt
- celle relative à la préservation des forêts de pente dans les vallons rhodaniens
- celle relative à la mobilisation du dispositif d'accompagnement financier Sylv' Acctes, des forêts pour demain
- celle relative à la construction d'un observatoire territoriale de la forêt
- celle relative à la création d'outil favorisant la prise en compte des enjeux écologiques, paysagers et touristiques pour les forestiers
- celle relative à la gestion des forêts dans les sites Natura 2000
- celle relative à l'accompagnement d'initiatives citoyennes en faveur de la forêt et de la filière bois

Valérie PEYSSELON précise que FiBois42 est un partenaire du Département de la Loire.

Emmanuel MANDON souligne l'importance de consolider les partenariats sur la forêt notamment.

Charles ZILLIOX rappelle les difficultés pour faire fonctionner la Charte précédente. Lors des réunions, il était beaucoup demandé au Parc et il était nécessaire que les acteurs se prennent plus en main. Pour cette nouvelle charte, plus de monde est impliqué.

Emmanuel MANDON fait remarquer qu'il est important de travailler sur le sujet de la forêt et que le Parc s'est toujours mobilisé. Il est difficile de faire se rencontrer des acteurs différents. Il faut écrire de nouvelles pages. C'est une économie locale qu'il faut valoriser même si ce n'est pas gagné. Il faut faire de la pédagogie et c'est le rôle du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur la convention jointe en annexe de la présente délibération, et autorise Monsieur le Président à la signer.

7 – CONVENTION ENTRE IPAMAC ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT DANS LE CADRE DU PROJET FORÊTS ANCIENNES – VOLET 3

L'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC) a été créée en 1988 et compte à ce jour 12 Parcs naturels du Massif central dont 11 Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes. Son siège se situe à la Maison du Parc à Pélussin.

L'association a pour objet le développement économique et social des territoires fragiles de qualités patrimoniales et paysagères remarquables du Massif central, par le biais d'actions novatrices conduites par les parcs naturels régionaux et par le parc national des Cévennes.

Ces actions concourent à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif Central notamment par :

- la mise en commun des savoir-faire,
- l'engagement d'expérimentations et d'actions conduites de façon concertée,
- la contribution à leur diffusion et transfert sur l'ensemble des territoires ruraux du Massif Central ;

L'IPAMAC a initié un projet d'intérêt général « Forêts anciennes » qui vise à conserver le patrimoine forestier que représentent les forêts anciennes du Massif Central. Ce projet doit être réalisé sur une durée prévisionnelle de trois années pour un budget prévisionnel global évalué à 263 500 euros, exclusivement financé par des fonds publics ;

Conformément à sa mission de mutualisation des savoir-faire, l'IPAMAC souhaite, pour la réalisation du projet précité, confier des prestations de service à ses Parcs adhérents, selon les compétences spécifiques développées par chacun d'entre eux. Aussi dans le cadre de ce projet, le syndicat mixte du Parc aura vocation à réaliser, pour le compte de l'IPAMAC, des prestations.

Pour le Parc du Pilat, il s'agit, en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- d'organiser les différentes étapes du SylvoTrophée, qui a pour objectif de valoriser les pratiques sylvicoles favorables à une forêt multifonctionnelle.
- d'organiser des temps d'échanges et de formation des propriétaires et gestionnaires forestiers

Pour ce faire, l'IPAMAC souhaite conclure une convention-cadre qui donnera notamment lieu à la conclusion de marchés subséquents dans la limite des montants prévus par la convention-cadre ;

Considérant que :

les Parcs adhérents de l'IPAMAC sont des pouvoirs adjudicateurs au sens du Code de la commande

publique,

- les Parcs adhérents de l'IPAMAC exercent conjointement sur elle un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services,
- l'IPAMAC réalise l'exclusivité ou presque de son activité en direction desdits Parcs adhérents,
- le capital de l'IPAMAC ne comporte pas de participation directe de capitaux privés ;

Aussi, nous pouvons considérer, conformément aux dispositions des articles L. 2511-1 et suivants du Code de la commande publique que la relation contractuelle entre l'IPAMAC et ses Parcs adhérents se caractérise par une situation de quasi-régie conjointe.

Par ailleurs, pour la réalisation de ce projet, IPAMAC souhaite bénéficier d'une avance de trésorerie d'un montant de 7200 euros de la part du Parc du Pilat.

Nathalie DEHAN demande en quoi consiste l'action sur les forêts anciennes.

Sandrine GARDET lui répond que ce projet vise à conserver le patrimoine forestier que constituent les forêts anciennes. Il s'agit aussi d'organiser les différentes étapes du SylvoTrophée, qui a pour objectif de valoriser les pratiques sylvicoles favorables à une forêt multifonctionnelle et d'organiser des temps d'échanges et de formation des propriétaires et gestionnaires forestiers.

Serge RAULT fait remarquer que la convention est rétroactive.

Sandrine GARDET précise en effet que le projet a déjà débuté mais que la convention a nécessité le travail d'un avocat pour s'assurer de sa fiabilité juridique.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- Approuve le projet de convention joint à la présente et autorise le Président à signer ladite convention.
- Autorise le Président à négocier, établir puis signer les éventuels marchés subséquents qui seront conclus entre le Parc et l'IPAMAC en application de l'accord-cadre dans la double limite du montant maximum prévu par l'accord cadre et des crédits alloués au projet annuellement.
- Autorise le versement d'une avance de trésorerie de 7200 euros.

8 - CONVENTION AVEC SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Depuis 2014, chaque année, l'association Scouts et Guides de France met à la disposition du Parc des moyens humains (une personne recrutée dans le cadre d'un Service civique volontaire pendant huit mois) nécessaires pour favoriser le développement de chantiers participatifs et d'initiatives à visée culturelle et éducative de Scouts sur le territoire du Pilat.

Ce partenariat a permis, entre 2014 et 2019, la venue de plus de 1 000 scouts et la réalisation de 67 chantiers au service de projets portés par 25 communes ou associations. Ces chantiers ont permis, entre autres, de remettre en état le Martelloscope de Pélussin, d'entretenir les sentiers de randonnée à La Versanne, à Argental ou à Malleval, de rénover une aire de pique-nique à Doizieux, d'aménager des mares à Saint-Genest-Malifaux et Graix, de construire des nichoirs.

Cet été, environ 230 Scouts sont venus effectuer leur camp au sein du Parc naturel régional du Pilat, soit 16 Groupes Scouts qui ont réalisé 14 chantiers :

Malgré la difficulté de planifier des camps et chantiers pendant la période de confinement, deux nouvelles communes (Chateauneuf et Colombier) ont participé au partenariat cette année.

Nom du Groupe Scouts (nb de scouts)	Chantier réalisé	Commune concernée	
Compagnons Gandhi Lyon (5)	Entretien d'un verger	Loire sur Rhône	
Compagnons mix&co Lyon (4)	Travail de débroussaillage, nettoyage, tonte, déblaiement de pierres		
Compagnons de Saint Chamond (5)	Réhabilitation d'ancien bassin de rouissage	Roisey	
Compagnons Tassin-la-Demi-Lune (6)	Entretien des abords de la rivière	Bourg-Argental	
Pionniers Caravelle Abbé Pierre d'Irigny (23)	Battage de fougères aigle à Chaussitre	Saint-Genest-Malifaux et Saint- Régis-du-Coin	
Compagnons Saint-Étienne Andrézieux (4)	Mare : creuser la mare, enlever les pierres, construire un muret avec les pierres, débroussailler	Salvaris Saint-Étienne	
Compagnons Lyon groupe Édouard Anselme Caluire (4)	Chantier débroussaillage du Parc du Mollard : débroussaillage, mise en valeur de grottes	Chateauneuf	
Compagnons Bron (5)	Entretien et création de sentiers	Malleval	
Pionniers Caravelle Aix-en- Provence (25)	GAEC brebiopilat	Saint-Genest-Malifaux	
Scouts-Guides d'Andrézieux- Bouthéon	Pas de chantier réalisé a priori	Planfoy	
Compagnons Lyon Sacré Cœur (4)	Remise en état d'une mare	Colombier	
Pionniers caravelles Raincy Seine Saint Denis (18)	Chantier débroussaillage, entretien de chemins communaux, peintures pour place de parking pour marelle, ramassage de déchets	Sainte-Croix-en-Jarez	
Louveteaux-jeannettes Saint Jacques du val lyonnais	Pas de chantier réalisé	Pélussin	
Compagnons Lyon Presqu'île (6)	Chantier à la maison du Parc : Suivi papillons Hôtel à insectes Peinture de la tonnelle	Pélussin	
Compagnons Villars (5)	Chantier à la maison du Parc : suivi papillons Hôtel à insectes Peinture de la tonnelle	Pélussin	

	Compagnons Givors (5)	Mare + clôtures	Pélussin
- 1			

Vu l'engouement et la satisfaction des collectivités, des associations et des groupes Scouts pour ces actions partenariales, vu la qualité des relations qui ont pu s'établir entre l'équipe technique du Parc et l'association Scouts et Guides de France, cette dernière nous propose pour 2021 de poursuivre l'expérience avec l'hébergement d'un nouveau volontaire en service civique pour la période de janvier 2021 à septembre 2021, selon les mêmes modalités que pour les années précédentes.

Le partenariat proposé permet de travailler avec un public adolescent, de développer des échanges avec les jeunes des agglomérations voisines mais aussi plus lointaines, de réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans une forme plus participative en conformité avec l'Axe 5 de la Charte du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur la convention à venir entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France et autorise Monsieur le Président à la signer.

9 - RÉGULARISATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR UNE ACTION SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PARC «ANIMATION D'ACTIONS SUR L'AGROÉCOLOGIE (ANNÉE 2020) »

Fin 2019, le Parc du Pilat avait déposé des demandes de soutien auprès de plusieurs partenaires financiers afin de permettre l'animation de différents collectifs d'agriculteurs notamment sur :

- la mise en œuvre du plan pastoral territorial (PPT)
- l'accompagnement de collectifs d'agriculteurs engagés dans un processus de transition agroécologique
- la coordination de travaux autour de thématiques telles que les haies et les prairies humides
- la participation à des programmes de recherche-action tels que Be creative en lien avec l'ISARA ou Co-agil piloté par le réseau TRAME

Cela se traduit par le poste de la chargée de mission agroécologie sur 0,9 ETP.

Pour mener à bien ce projet, des demandes de subvention avaient été déposées auprès :

- de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER Pilat ;
- de la Région Auvergne Rhône-Alpes :
- du Conseil Départemental de la Loire.

Le plan de financement alors imaginé était composé de la manière suivante :

	Montant	Pourcentage
Union Européenne (FEADER via LEADER)	32 628,55 €	68 %
Région Auvergne – Rhône-Alpes	5 758,00 €	12 %
Conseil Départemental de la Loire	4 798,00 €	10 %
Autofinancement Parc	4 798,28 €	10 %
TOTAL	47 982,83 €	-

La pandémie liée à la COVID 19 n'ayant pas permis la validation du PPT Pilat avant le mois d'octobre par la Région Auvergne – Rhône-Alpes, le Parc a été informé au cours de l'automne que ce projet ne pourrait bénéficier du soutien régional initialement envisagé en 2020.

Ce changement impose un ajustement du plan de financement afin de finaliser l'instruction de dossier notamment par les instances du programme LEADER.

Le plan de financement modifié pourrait se composer de la manière suivante :

	Evolution du montant	Nouveau montant	Nouveau pourcentage
Union Européenne (FEADER via LEADER)	+ 1 919,08 €	34 547,63 €	72 %
Région Auvergne - Rhône-Alpes	- 5 758 €	0€	0 %
Conseil Départemental de la Loire	0€	4 798,00 €	10 %
Autofinancement Parc	+ 3 838,92 €	8 637,20 €	18 %
TOTAL	-	47 982,83 €	-

Martine MAZOYER demande si, pour les fonds européens, le maximum de fonds a pu être sollicité et comment cela est calculé.

Axel MARTICHE lui répond que la règle qui prévaut c'est le 1 pour 4. C'est-à-dire que pour 1 euro français, on peut appeler 4 € de l'Europe.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement du dossier présenté ci-dessus.

10 - Informations diverses

Emmanuel MANDON évoque le sujet de la gouvernance et notamment la place du Comité syndical et du Bureau. Pour l'instant, on se trouve dans un format de mise en route un peu contraint. Il est nécessaire de constituer le groupe de travail, sur la gouvernance avec des réunions en visioconférence. Dès que des conclusions auront pu aboutir, elles seront présentées au Comité syndical.

Robert CORVAISIER fait part de deux demandes : avoir une vision globale des actions du Parc sur le précédent mandat. Les services du Parc pourraient réaliser une cartographie des différentes actions sur les territoires avec les volumes financiers.

Emmanuel MANDON souligne que dans le cadre du travail d'évaluation de la Charte, des choses ont déjà été faites dans ce sens.

Sandrine GARDET ajoute qu'un tableau est tenu à jour. Il répertorie l'ensemble des financements qui transitent par le Parc et tombent sur le territoire.

Robert CORVAISIER réplique qu'une cartographie permet d'avoir une vision globale. Cette demande est importante.

Il ajoute qu'il est important que soit abordée la loi LOM, adoptée en décembre 2019, surtout que les Communautés de communes doivent être amenées à se positionner sur la prise de compétences avant le 31 mars 2021.

Sandrine GARDET souligne qu'il existe un comité technique avec les différents EPCI, et notamment la Communauté de communes du Pilat rhodanien et celle des Monts du Pilat pour travailler sur l'autopartage. Un séminaire sur la question de la prise de compétence mobilité avait été envisagé mais les deux communautés de communes n'ont pas souhaité que le sujet de ce séminaire porte sur cette question car elles ne souhaitaient pas que ce dernier vienne perturber leurs réflexions internes sur le sujet. Il lui semble qu'il est prévu que la date butoir du 31 mars 2021 soit repoussée. (Après vérification, ce point a bien fait l'objet d'un 29

débat au niveau national mais la date butoir n'a pas été reportée).

Emmanuel MANDON propose de se laisser un peu de temps sur ce point et un message sera envoyé aux EPCI et une réunion pourra avoir lieu.

Charles ZILLIOX rappelle qu'il existe le bilan intermédiaire de la Charte en cours. Il serait intéressant de le communiquer aux nouveaux élus.

Emmanuel MANDON fait remarquer qu'il y a beaucoup de nouveaux élus. Il faut donc faciliter l'intégration et la compréhension des sujets. Il faut partager le niveau de connaissance des dossiers. Il a été convenu avec les services du Parc que soit présentée toute la problématique de la révision de la Charte ainsi que tous les autres sujets traités au Parc. Il y a aussi le travail sur la biodiversité. Ce sera en fonction des attentes. Un bon élu c'est un élu qui maîtrise.

Luc THOMAS ajoute qu'un bon élu c'est un élu qui sait comment il dépense. Ce soir, c'est environ 1 million d'euros qui ont été traités. Il souhaiterait savoir si tout transite par le budget du Parc.

Sandrine GARDET répond que pour les dossiers dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Parc, les fonds sont perçus par le Parc. C'est donc le budget du Parc qui est concerné. Pour les demandes de financements portées par d'autres, le Parc aide à monter le dossier et le dépose à la Région. Mais cela ne passe pas du tout par le budget du Parc. Ensuite, les dossiers sont suivis techniquement par le Parc mais c'est la Région qui versera les fonds en fonction de la réalisation du projet.

Charles ZILLIOX revient sur le sujet de la mobilité. Le groupe de travail pourra définir la manière de travailler entre les Communautés de communes, les Communes et le Parc II faut vraiment mettre en place cette interaction. La CCPR s'interroge sur cette compétence mobilité, y compris de la déléguer au SCOT ou au Parc. Chacun doit être dans son rôle.

Serge RAULT rappelle que le travail entre les commissions et le Bureau est important. Tous les territoires sont bien représentés. Le lien entre les EPCI et le Parc peut tout à fait se faire avec tous les représentants présents au sein du Parc. Il faut que chacun assume ses responsabilités. C'est important de garder les liens entre les techniciens des EPCI et les techniciens du Parc, car parfois cela va un peu vite. Les techniciens peuvent avoir un rôle moteur et ils renvoient ensuite les informations aux élus.

Serge RAULT ajoute que la gouvernance telle qu'elle existe permet logiquement la réussite des projets. Le lien entre ce qui restera en Bureau et ce qui passera au Comité syndical, c'est surtout la pratique. Quand il y aura un dossier important, il conviendra que chacun en parle dans son EPCI. C'est plus un vivre ensemble et une manière de travailler ensemble qu'il faut définir, plutôt qu'une base juridique qu'il faut établir.

Emmanuel MANDON ajoute qu'il est important que les élus apprennent à se connaître. De beaux outils sont à disposition et tous les élus ici présents sont représentatifs des concitoyens. Il y a une vraie attente et un enthousiasme. Il faut apprendre à travailler ensemble.

Luc THOMAS demande si dans les commissions, les suppléants sont acceptés.

Emmanuel MANDON se félicite de l'enthousiasme de chacun, mais il faut surtout être capables de retenir les plus motivés, pour qu'il n'y ait pas de commissions qui s'épuisent.

Martine MAZOYER souligne que lors du dernier mandat, elle était suppléante mais toujours présente au comité syndical et elle a participé à plusieurs commissions. Et aujourd'hui elle peut être au Bureau en connaissance de cause.

Sandrine GARDET ajoute que le lien pour s'inscrire aux commissions a été envoyée à tous les élus, y compris aux suppléants. Il y a même des élus membres des conseils municipaux qui pourront s'inscrire.

Valérie PEYSSELON souhaite savoir comment cela se passe pour les scouts qui interviennent auprès des associations : quelles associations ? Est-ce que les chantiers sont validés par le Parc au préalable et est-ce qu'on vérifie que le Code de l'Environnement est bien respecté.

Sandrine GARDET répond que le Parc valide les chantiers, en lien avec la personne en service civique. Cela peut concerner tout type d'associations (LPO, Vivre à Argental, CPIE, CONIB). Le tout c'est d'avoir un chantier à proposer à ces jeunes. C'est le Parc qui vérifie au préalable que le chantier peut convenir aux groupes de

Scouts.

Charles ZILLIOX veut bien passer le relais aux nouveaux vices-présidents puisque lors du précédent mandat, il a géré les questions d'agriculture, de forêt, d'économie.

Sandrine GARDET propose que des rendez-vous soient organisés avec chacun des vices-présidents, sur la thématique concernée. Des dates vont être proposées.

Emmanuel MANDON clôt la séance en annonçant les prochaines dates de réunion de Bureau : 9 décembre et 6 janvier.